

COMMUNE D'AURIAC

DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le onze Avril, le Conseil Municipal d'AURIAC, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Nicole BARDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 Avril 2023

Présents : Mme Nicole BARDI, Mr Pierre AUTIERE, Mr Michel CAZE, Mr Bernard SELVES, Mr Olivier DUCLAUX, Mr Bernard BATTEUX, Mr Jean-Yves LAPEYRE, Mme Sophie GREZE, Mme Brigitte MARC.

Absents excusés : Mme Clémentine ESCURE (procuration à Mr Olivier DUCLAUX), Mr Philippe DUBOIS.

Mr Bernard BATTEUX a été désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 27 Mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023/025 - TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à des travaux d'aménagement et de renforcement de voirie sur :

- ✓ VC Anjoux – Le MONS pour un montant estimatif de 65 371.00 € HT
- ✓ Carrefour route du Pilar, Puy de Froidefond pour un montant estimatif de 13 656.00 HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal,

Décide :

- De réaliser ces travaux de voirie pour un montant total estimatif HT de 79 027.00 €.
- De confier à l'Agence Départementale Corrèze Ingénierie la mission de maîtrise d'œuvre.
- De procéder ensuite à une consultation d'entreprises.
-

Demande :

- A Madame le Maire de mettre en œuvre toutes les procédures réglementaires administratives et financières et de veiller à leur exécution, mener à bien l'opération visée ci-dessus.

2023/026 – COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL
--

Le Conseil Municipal d'Auriac sous la présidence de Mr Jean-Yves LAPEYRE, doyen délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Nicole BARDI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVETISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		149 782.80	96 978.98		96 978.98	149 782.80
Opérations de l'exercice	633 293.50	750 581.28	247 995.77	310 228.07	881 289.27	1 060 809.35
TOTAUX	633 293.50	900 364.08	344 974.75	310 228.07	978 268.25	1 210 592.15
Résultats de clôture		267 070.58	34 746.68			232 323.90
Restes à réaliser			25 142.00	2 475.00	25 142.00	2 475.00
TOTAUX CUMULES	633 293.50	900 364.08	370 116.75	312 703.07	1 003 410.25	1 213 067.15
Résultats définitifs		267 070.58	57 413.68			209 656.90

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023/027 – COMPTE ADMINISTRATIF EAUX

Le Conseil Municipal d'Auriac sous la présidence de Mr Jean-Yves LAPEYRE, doyen délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Nicole BARDI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVETISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		80 144.88		62 257.38		142 202.26
Opérations de l'exercice	35 969.37	33 203.44	52 451.01	34 166.12	88 420.38	67 369.56
TOTAUX	35 969.37	113 348.32	52 451.01	96 223.50	88 420.38	209 571.82

Résultats de clôture Restes à réaliser		77 378.95	22 193.60	43 772.49	22 193.60	121 151.44
TOTAUX CUMULES	35 969.37	113 348.32	74 644.61	96 223.50	110 613.98	209 571.82
Résultats définitifs		77 378.95		21 578.89		98 957.84

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2023/028 – COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal d'Auriac sous la présidence de Mr Jean-Yves LAPEYRE, doyen délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mme Nicole BARDI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVETISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés		4 357.85		146 788.60		151 146.45
Opérations de l'exercice	33 483.21	32 424.57	6 630.97	24 089.74	40 114.18	56 514.31
TOTAUX	33 483.21	36 782.42	6 630.97	170 878.34	40 114.18	207 660.76
Résultats de clôture Restes à réaliser		3 299.21	10 656.00	164 247.37	10 656.00	167 546.58
TOTAUX CUMULES	33 483.21	36 782.42	17 286.97	170 878.34	50 770.18	207 660.76
Résultats définitifs		3 299.21		153 591.37		156 890.58

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2023/029 – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2022 – BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2022 statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) :..... 149 782.80 €

Résultat d'investissement antérieur reporté :..... -96 978.98 €

**SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU
31/12/2022**

Solde d'exécution de l'exercice :..... 62 232.30 €

Solde d'exécution cumulé : -34 746.68 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement 25 142.00 €

Recettes d'investissement 2 475.00 €

Solde 22 667.00 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2022

Rappel du solde d'exécution cumulé 001

..... -34 746.68 €

Rappel du solde des restes à réaliser - 22 667.00 €

Solde - 57 413.68 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL 57 413.68 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice 117 287.78 €

Résultat antérieur..... 149 782.80 €

TOTAL A AFFECTER 267 070.58 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 57 413.68 €

Recette au compte 1068 sur BP 2023

0.0 €

Recette au compte 1068 sur BP 2023

3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter

209 656.90 €

Au BP 2023 (report à nouveau créditeur) 002

TOTAL 267 070.58 €

**2023/030 – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2022 – BUDGET DES EAUX – M49**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2022 statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) :.....	80 144.88 €
Résultat d'investissement antérieur reporté :.....	62 057.38 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Solde d'exécution de l'exercice :.....	-18 284.89 €
Solde d'exécution cumulé :	43 772.49 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement	22 193.60 €
Recettes d'investissement	0.00 €
Solde	22 193.60 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2022

Rappel du solde d'exécution cumulé	43 772.49 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 22 193.60 €
Solde	21 578.89 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL 0 €**RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER**

Résultat de l'exercice	-2 765.93 €
Résultat antérieur	80 144.88 €

TOTAL A AFFECTER 77 378.95 €**Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Recette au compte 1068 sur BP 2023	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » Recette au compte 1068 sur BP 2023	0.00 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter Au BP 2023 (report à nouveau créditeur)	77 378.95 €
TOTAL	77 378.95 €

2023/031 – AFFECTATION DES RESULTATS D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022 – BUDGET ASSAINISSEMENT – M49

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2022 statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation, considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (report à nouveau) :.....	4 357.85 €
Résultat d'investissement antérieur reporté :.....	146 788.60 €

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2022

Solde d'exécution de l'exercice :.....	17 458.77 €
Solde d'exécution cumulé :	164 247.37 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2022

Dépenses d'investissement	10 656.00 €
---------------------------------	-------------

	583
Recettes d'investissement	0.00 €
Solde	10 656.600 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT A LA DATE DU 31/12/2022

Rappel du solde d'exécution cumulé	164 247.37 €
Rappel du solde des restes à réaliser	- 10 656.00 €
Solde	153 591.37 €

BESOIN DE FINANCEMENT TOTAL 0 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	-1 058.64 €
Résultat antérieur.....	4 357.85 €
TOTAL A AFFECTER	3 299.21 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION	
1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement Recette au compte 1068 sur BP 2023	0.00 €
2) Affectation complémentaire en « réserves » Recette au compte 1068 sur BP 2023	0.00 €
3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter Au BP 2023 (report à nouveau créditeur)	3 299.21 €
TOTAL	3 299.21 €

2023/032 - SUBVENTION BUDGET ASSAINISSEMENT – BP 2023

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à l'amortissement des immobilisations sur le budget de l'assainissement, notamment des stations d'épuration du bourg, de Job, du Mons et de Lalo, ce qui fait peser une lourde charge de fonctionnement sur ce budget.

De façon à équilibrer le budget de fonctionnement de l'assainissement, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer la subvention suivante :

- Budget Assainissement : 3 500.00 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023 à l'article 6573641.

2023/033 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2023

Le Conseil Municipal procède au vote du budget principal 2023 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section de fonctionnement	
- Dépenses :	928 204.15 €
- Recettes :	928 204.15 €

Section d'investissement

- Dépenses : 308 390,77 €
- Recettes : 308 390.77 €

Vote :

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2023/034 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF EAUX 2023

Le Conseil Municipal procède au vote du budget Eaux 2023 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 106 284.61 €
- Recettes : 106 284.61 €

Section d'investissement

- Dépenses : 106 207.58 €
- Recettes : 106 207.58 €

Vote

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2023/035 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2023

Le Conseil Municipal procède au vote du budget assainissement 2023 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 37 330.18 €
- Recettes : 37 330.18 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 188 116 .68 €
- Recettes : 188 116.68 €

Vote :

Votants : 10

Exprimés : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

2023/036 – EMPLOIS SAISONNIER 2023 – NON TITULAIRES
--

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir du personnel saisonnier pour l'accueil au camping municipal et l'entretien des locaux.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de recruter le personnel saisonnier nécessaire pour la période du 15 juin au 15 septembre 2023 :
- Pour l'accueil du camping et l'entretien des locaux : à raison de 8 équivalents temps plein, soit 35 h par semaine.
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour procéder au recrutement du personnel saisonnier, dans la limite des quotas définis ci-dessus.
- Autorise Madame le Maire à signer les contrats de travail et à prendre toutes décisions concernant l'organisation des plannings de travail des employés recrutés.

2023/037 - CONVENTION ONF – PROJET DE PLANTATION NEO-TERRA – SECTION DE SELVES

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que le site de la section de Selves (environ 6 hectares) a été retenue comme très propice à une expérimentation qui doit être réalisée à l'automne 2023.

Les frais d'installation, de préparation du sol, la fourniture et la mise en place des plants seront intégralement pris en charge par la Région Nouvelle Aquitaine.

La commune devra quant à elle assurer l'entretien nécessaire à la bonne réussite de ces plantations.

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention de mise à disposition du terrain en vue de mener cette expérimentation à valeur scientifique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer cette convention de mise à disposition et à accomplir toutes les formalités administratives liées à ce projet

Questions diverses :

- **Trésorerie de la commune au 11/04/2023 : 477 999.25 €**

- **Réunion ARS – Bilan baignades 2022 et perspectives 2023** : Mr Michel CAZE, responsable du camping municipal participera à la réunion organisée par l'ARS à Tulle le mardi 25 avril 2023.

Nicole BARDI,

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop followed by a long, horizontal stroke that tapers to the right.

Bernard BATTEUX

A handwritten signature in black ink, featuring a cursive style with a prominent 'B' and 'B' at the beginning, followed by a horizontal line.